

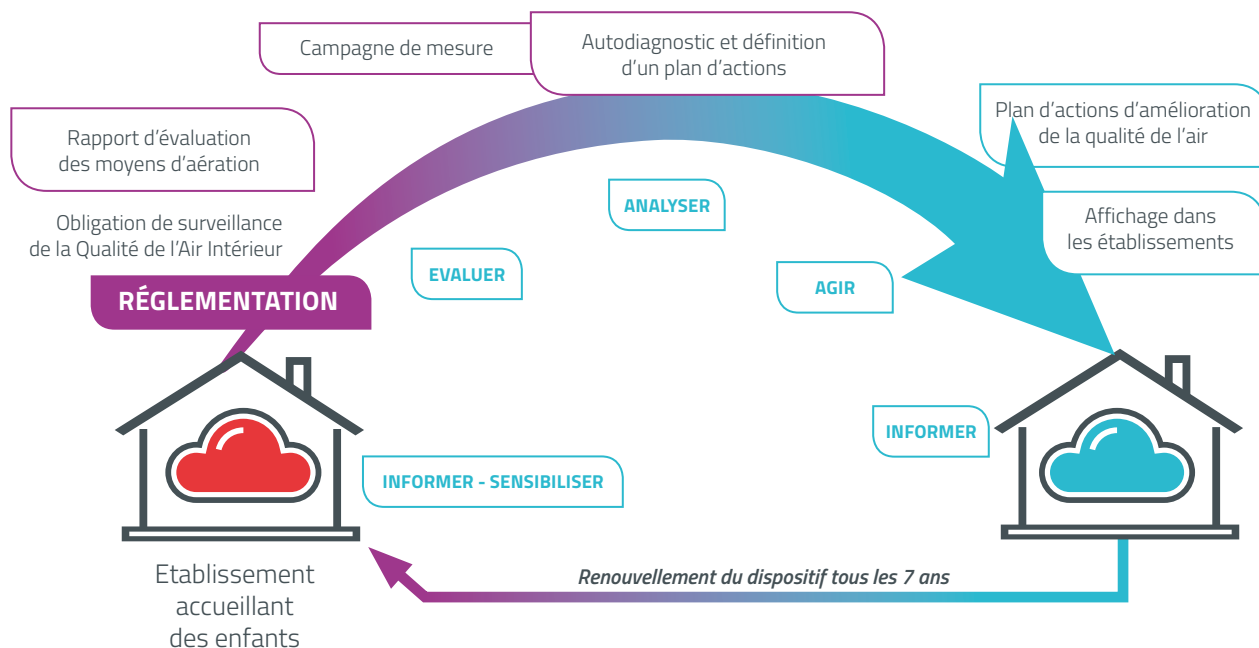


MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR



UN ACCOMPAGNEMENT DU SDEEG POUR TOUTES LES DÉMARCHES À RÉALISER



Les Echéances

- 1^{er} Janvier 2018 : pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et primaires
- 1^{er} Janvier 2020 : pour les accueils de loisirs et les établissements du second degré (collèges et lycées)
- 1^{er} Janvier 2023 : pour les autres établissements

QUELS SONT LES AVANTAGES APPORTÉS PAR LE SDEEG ?

Pour vous accompagner, le SDEEG propose de vous mettre à disposition :

- un référent unique pour un appui technique et réglementaire dans le cadre de la mise en œuvre de la mission
- un prestataire qualifié et agréé pour ces études

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

La collectivité doit signer la convention de prestation de services à la carte, après approbation par son Assemblée délibérante. **L'adhésion est gratuite.**

A la survenance du besoin, la collectivité fait une demande écrite au SDEEG qui chiffre l'intervention.

L'acceptation du devis par la collectivité vaut lancement de la prestation.